

Autorisation préalable de mise en location

LA FRETTE-SUR-SEINE



NOUVELLE
MISE À JOUR

1^{ER}
JUILLET
2024



RETROUVEZ
TOUTES LES INFORMATIONS
DU " PERMIS DE LOUER "
SUR VOTRE SMARTPHONE

PERMIS DE LOUER
ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?
EN PRATIQUE, COMMENT
ÇA MARCHE ?
DÉMARCHES EN LIGNES ?

**Rendez-vous sur Valparisis.fr
rubrique " Habiter, se loger "**

Valparisis
AGGLO

Location ? Colocation ?

Les logements de plus d'un an situés dans le périmètre fixé doivent faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis en location. La demande peut être effectuée par voie dématérialisée sur valparisis.fr. Le **permis de louer**, délivré par la communauté d'agglomération après inspection du logement, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

PLAN DE LA FRETTE-SUR-SEINE



LÉGENDE

— Périmètre du « Permis de louer »
Échelle de la carte 1/12 500e
Éditée le 01/05/2024
SIG Communauté d'agglomération Val Parisis
Source : SIG/Vue aérienne PCRS 2022 CAVP/cadastre DGFIP 2023
Illustration non contractuelle

Les rues concernées

Avenue des Lilas
Boulevard de Pontoise
Place de la Gare
Quai de Seine

Rue d'Argenteuil
Rue de la Gare
Rue de Verdun
Rue du Professeur Calmette

Rue Jean Lefebvre
Rue Latérale
Rue Marcellin Berthelot
Rue Pasteur